

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 199**

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 7 E

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« I. – À l'intitulé du titre I^{er} du livre VI du code minier, les mots :« et à Mayotte », sont remplacés par les mots : « à Mayotte, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence juridique.